



SURVEILLANT SAUVETEUR

AQUATIQUE LITTORAL

(S.S.A. L.)

Objectif :

À la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, de situer son rôle et sa fonction de SSA sur un lieu spécifique de Littoral.

Prérequis :

Cette unité d'enseignement est accessible à toute personne détenant un diplôme de BNSSA à jour de FC PSE et de maintien des acquis quinquennaux.

Durée :

La durée minimale de formation nécessaire à l'acquisition des compétences est fixée à 28 heures et 7 heures de plus sur la qualification de pilote en milieu Littoral.

Cette unité d'enseignement peut faire appel à des outils de formation ouverte accessible à distance permettant de minorer la durée de formation présentielle.

Toutefois, l'usage de ces outils est limité aux séquences d'apports de connaissances.

À la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, d'assurer la prévention, la surveillance et d'intervention sur une zone de baignade surveillée.